Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère ADDUFU du Samedi 28 janvier 2017 salle Pierre CRAVEY de La Teste de Buch

Environ 300 personnes présentes, 219 renouvellements de cotisation, 17 nouvelles adhésions.
Le président Jean Claude Dupoy ouvre la séance en remerciant les personnalités présentes : Monsieur le maire de La Teste J.J. Eroles; Mr. Ducasse ; Mr. Petit ; Mr. Pradeyrol; Mme Coineau ; Mme Rezer Sandillon ; les représentants d'associations ; les adhérents.
Projection du reportage fait par FR3 Nouvelle Aquitaine en forêt usagère le 3 décembre 2016.
Jean Claude Dupoy remercie les municipalités de Gujan-Mestras et de la Teste pour l'aide qu'elles apportent à l'ADDUFU.

RAPPORT d'ACTIVITES : Activités de communication et d'animation : (Pascal FUR)

Nos objectifs au cours de cette année passée

-mieux faire connaître aux Usagers la Forêt Usagère, son histoire, mais aussi les faits d'actualité, les Droits d'Usage et l'aide que l'ADDUFU peut apporter pour mettre en œuvre ces Droits.

-augmenter le nombre des adhérents qui nous font confiance pour donner plus de poids et de crédibilité à l'ADDUFU dans ses démarches.

- amplifier la promotion de la scierie.

- avoir un partenariat avec la SCPU et l'entreprise Holiste pour mettre en place une expérimentation de gemmage sur la parcelle du petit Dulet. Matthieu Cabaussel y reviendra plus largement.

Les actions :

- les points de rencontre et d'échange des permanences. Les permanences sont tenues par des membres du conseil d'administration avec certaines fois présence des syndics d'Usagers :
  - à La Teste de Buch : 1er samedi du mois de 10h à 12h au marché de La Teste.
  - à Gujan Mestras : 2ème samedi du mois de 10h à 12h à la Maison de La Culture 43 cours de Verdun.
  - à Arcachon : 3ème samedi du mois de 10h à 12h au bureau de la poste aux Abatilles.
  - à Cazaux: 4ème samedi du mois de 10h à 12h au café le "Cazautier". Nous remercions les patrons pour leur accueil.

Soit une quarantaine de permanences pour les 4 sites. Cela permet aux nouveaux adhérents d'avoir des renseignements pratiques sur les Droits et cela est aussi un moment d'échange sur ce qui se passe dans la Forêt.
Ces permanences sont annoncées dans le Sud Ouest édition écrite et Internet.
Présence quasi quotidienne au Pôle forestier du scieur ou de membres du CA. Ce point de rencontre est très important car les Usagers peuvent avoir tous les renseignements qu'ils souhaitent en direct.

- la participation au Forum des Associations culturelles à Gujan Mestras les 2 et 3 septembre. Nous avons enregistré une trentaine d'adhésions sur ces 2 jours et nous avons pu informer les nombreux visiteurs et annoncer la Fête de l'Usage.

- la participation aux Journées Européennes du Patrimoine :
  - avec l'organisation, l'animation des visites de deux classes de l'école élémentaire de Cazaux le vendredi 16 septembre.
  - la 3ème Fête de l 'Usage au Pôle Forestier de La Teste de Buch le dimanche 18 septembre. Cette fête a été un réel succès avec plus de 400 visiteurs. Nous remercions tous les défenseurs de la Forêt qui ont participé à la Fête.

Nos remerciements vont également :
- pour la ville de La Teste de Buch à Monsieur le Maire et son conseil municipal, aux services municipaux (Communication, Relations publiques, Sécurité, Police municipale et les différents secteurs du pôle technique), et aux Associations.
- pour la ville de Gujan-Mestras à Madame le sénateur Maire, son conseil municipal et au service communication.
- au service traitement des déchets de la COBAS.

- au comité des fêtes du port de La Teste pour le prêt du matériel de cuisine.
- aux comités des Fêtes de Cazaux et du Teich pour le prêt de divers matériel.
- à Mr Reix du Point artistique de Cazaux pour l'animation et la sonorisation de la Fête de l'Usage.
- aux correspondants de la Dépêche du Bassin, de Sud Ouest, de TVBA pour la communication sur cette journée mais également pour tous les articles d'actualité qu'ils ont réalisés et diffusés au cours de l'année.
- aux conférenciers : André Gousset pour ses conférences sur l'histoire de la Forêt Usagère, Claude Sologne pour les Droits d'Usage, Matthieu Cabaussel pour le gemmage.
- aux exposants :
  - l'apicultrice Sylvie Beaugendre
  - Anne Debaumarchais rédactrice du livre "Passeurs de Mémoire",
  - les charpentiers testerins Thibaud Lagrange et Denis Coghe, ainsi que Camille Clavel, architecte pour la conception et la réalisation d'un abri de jardin modèle. Une maquette est exposée dans la salle avec les plans détaillés qui seront mis sur notre site internet.
  - Denis Eveillé pour les balades avec ses petits ânes,
  - Jack Giraud et son stand de jeux bois d'antan très appréciés des plus jeunes.
- aux membres de la commission animation et à tous les bénévoles qui ont oeuvré pour la réussite de cette journée.

- du samedi 22 au lundi 24 octobre : tenue d'un stand et conférences de l'ADDUFU au salon "Le bois dans tous ses états".

- samedi 05 novembre : participation avec un stand à la "Journée verte" de Gujan Mestras sur invitation de Mme le Maire et de Mme Rezer Sandillon.

- mardi 8 novembre : visite en forêt usagère à la cabane d'Arnaud et au pôle forestier des élèves de l'école Ste Marie de Gujan Mestras.

- dimanche 20 novembre : participation à l'émission "Passeurs de mémoire" sur Radio Cap Ferret, fréquence 97.9 animée par Anne Debaumarchais.

- 30 novembre : rencontre avec Monsieur le Maire de La Teste de Buch.

- samedi 3 décembre : Coupe de bois de chauffage, démonstration de sciage dans le cadre du reportage FR3.

- participation aux réunions bimensuelles de la CEBA.

- plusieurs visites à la cabane d'Arnaud et au pôle forestier par des associations (SEPANSO,..).

- tenue à jour du site internet. Vous y retrouverez, entre autre, les activités juridiques et celles du pôle forestier mais aussi de l'histoire, les Baillettes et Transactions (texte intégral), les statuts et le règlement intérieur. Tous les articles parus dans Sud Ouest, La Dépêche du Bassin, TVBA et Rue 89. Adresse : www.addufu.org.

- mise en ligne d'une page Facebook : addufu.org. Venez nombreux la visiter et donner votre avis.

Je vous remercie de votre écoute.

Activités juridiques: (Christian Gousset)

- **Affaire GEOPOLIS/PALUEAU**

- **Projet de lotissement sur une parcelle de FU classée à tort en zone urbanisable.**

Dès 2007, lors de la révision du PLU, l'ADDUFU était intervenue lors de l'enquête publique afin que cette parcelle soit restituée à la FU. En 2011 elle a engagé une procédure devant le TA pour dénoncer un permis d'aménager sur cette parcelle CW 75 située à Cazaux. Nous avons perdu ce procès mais le rapporteur Public a clairement reconnu que *« l'ADDUFU ne manque pas d'éléments de preuve non plus que d'arguments convaincants pour faire valoir l'emprise historique de la forêt usagère sur la partie litigieuse..... ».*
En 2015 le TA a jugé la légalité du permis d'aménager délivré par monsieur le maire au regard du PLU en vigueur.
Si l'on se réfère aux PLU antérieurs, on retrouve la même situation et ce, probablement jusqu'au plus ancien de ces PLU puisque cette mauvaise délimitation de la FU remonte à une quarantaine d'années probablement au

moment où le camping municipal a été réalisé. Erreur ou bonne aubaine de récupération d'un terrain à bon marché pour la réalisation de nouveaux équipements ?
Ce mauvais tracé a non seulement profité à la réalisation du camping mais à d'autres constructions et par la même à la parcelle CW 75, détachée à tort de la parcelle de Goulugne de Haut.
Si l'ADDUFU a tardé à apporter ces éléments probants devant le TA, c'est que les notaires ont fait obstacle à la délivrance des titres de propriété apportant la preuve formelle de ce que l'ADDUFU défend depuis très longtemps.
A ce jour, un nouveau recours devant le TA a été engagé par l'ADDUFU suite à la décision implicite de rejet de Monsieur le Maire de La Teste de Buch en date du 18 juillet 2016 refusant d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'abrogation partielle du PLU de La Teste de Buch en ce qu'il place en zone U constructible la parcelle CW 75.
Nous attendons les conclusions que la commune doit fournir au Tribunal.

- Article 700, cantonnement judiciaire

Le 6 septembre 2011, les propriétaires demandeurs au cantonnement de la FU perdent leur procès en appel.
Le TGI alloue aux communes de Gujan-Mestras, la Teste, Arcachon et Lège cap ferret ainsi qu'à l'ADDUFU la somme de 2000€ au titre du jugement de 2008 et la somme de 3000€ au titre de l'arrêt du 6 septembre 2011.
Trois ans plus tard, n'ayant toujours pas été payé de ces 5000€, l'ADDUFU par l'intermédiaire d'un huissier fait procéder à une saisie attribution sur le compte de monsieur Duphil, Président du syndicat des propriétaires et meneur de la procédure de demande en cantonnement.
En réaction à cette saisie sur son compte bancaire, monsieur Duphil assigne le Président de l'ADDUFU en justice au motif, entre-autres, que la notification du jugement ne lui a pas été faite. Monsieur Duphil est débouté de sa demande et est condamné à payer les 5000€ qu'il doit à l'ADDUFU ainsi que 750€ d'un nouvel article 700.
De ce jugement, monsieur Duphil reconnaît qu'il doit s'acquitter des 2000€ mais conteste les 3000€ alloués à l'ADDUFU lors de l'arrêt de septembre 2011 au motif qu'il n'aurait pas été condamné solidairement aux dépens.
Il fait donc appel de cette décision.
La procédure d'appel n'étant pas suspensive, l'ADDUFU a décidé de récupérer l'argent sur le compte de monsieur Duphil.

- Conservatoire du Littoral :

<u>Expropriation de parcelles de forêt usagère aux abords de la dune du Pilat</u>
Il s'agit de l'expropriation d'environ 400 ha aux abords de la dune du Pilat dont 118 ha se situent en FU.
Par arrêté du 30 mai 2016, le Préfet de la Gironde précise :

- *« vu les « Baillettes et Transactions » régissant le statut de la FU depuis 1468,*
- et dans son article 1er il dit *: « dans le respect des droits d'usage forestiers tel qu'ils résultent des « Baillettes et Transactions » régissant le statut de la FU depuis 1468, sont déclarées d'utilité publique, au profit du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustre, les acquisitions de parcelles constitutives des espaces dunaires et forestiers de la dune du Pilat....*

Cet arrêté est le fruit du travail de plusieurs associations notamment lors des COPIL organisés par le Conservatoire du Littoral. C'est le résultat d'un travail acharné de l'ADDUFU pour expliquer et faire reconnaître qu'il était impératif de maintenir les droits d'usage sur la totalité de la FU.
L'ADDUFU rappelle qu'elle ne voyait pas l'utilité d'une acquisition de parcelles de FU par le CL sachant que de nombreuses protections existent déjà (classement, Natura 2000, et bien sûr les droits d'usage régis par les Baillettes et Transactions).

- L'affaire Daniel BIDET

Le 16 septembre 2011, la Grande Cabane d'Arnaud brûle. Daniel Bidet y entreposait, avec l'accord de l'ADDUFU, du matériel apicole qui lui était nécessaire pour son petit rucher implanté à proximité. A la suite de l'incendie, et après expertise, l'assureur de l'ADDUFU indemnise monsieur BIDET à hauteur de 5755€. Ce dernier empoche cette somme mais, s'estimant lésé sur le montant accordé par l'assureur, assigne en même temps la MACIF (assureur de l'ADDUFU) et l'ADDUFU.

Il demande au tribunal :

- de condamner solidairement l'ADDUFU et la MACIF au paiement de la somme de 17698€ au titre du préjudice matériel subi, dont à déduire les 5755 € déjà perçus,
- 14000 € au titre de préjudice économique,
- 2000 € au titre de résistance abusive,
- 1500 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Soit plus de 35000 €

Si l'ADDUFU a remis sans délai ses conclusions, il en est tout autrement pour monsieur Bidet qui attaque l'ADDUFU mais n'est pas en mesure de justifier (apparemment) la déclaration de ses pertes.

Après une première injonction du juge envers monsieur Bidet de remettre ses conclusions avant le 29 novembre, une deuxième injonction lui a été adressée de conclure avant le 10 janvier 2017.

Intervention Matthieu Cabaussel sur l'expérimentation de gemmage sur la parcelle Petit Dulet appartenant à la SCPU

L'exploitation de la résine du pin maritime a longtemps constitué l'une des principales ressources économiques du Bassin d'Arcachon, et a contribué à forger l'identité du territoire. La Forêt Usagère de la Teste de Buch abrite une tradition multiséculaire d'exploitation résinière, qui a permis la pérennisation du massif et l'épanouissement d'un patrimoine matériel et immatériel remarquable, notamment reconnu à travers le classement du Site en 1994.

Depuis le début des années 2010 des expérimentations de relance du gemmage sont en cours. Les résultats sont prometteurs et de nombreuses parcelles sont actuellement gemmées dans le Médoc, la Haute Lande Girondine, Biscarrosse et sur le Bassin d'Arcachon. Une filière économique est actuellement en train de se structurer autour de l'association Gemme la forêt d'Aquitaine, qui incarne les prémices d'un futur « pôle de compétences ».

Si la relance du gemmage dans le massif landais est accueillie avec enthousiasme, il nous semble néanmoins important d'anticiper de façon proactive un éventuel retour en Forêt Usagère, au regard de ses spécificités paysagères, patrimoniales et écologiques. Compte tenu des évolutions technologiques qui permettent aujourd'hui de récolter la résine en vase clos, et compte tenu du caractère d'exception de la Forêt Usagère, se pose la question d'envisager des méthodes de récolte compatibles avec ses richesses patrimoniales et avec la pérennité des pins.

La Forêt Usagère pourrait être une vitrine pour des méthodes de récolte exemplaires, adaptées aux caractéristiques d'un Grand Site, respectueuses des richesses naturelles et l'incarnation d'usages vivants faisant le pont entre tradition et modernité. A cet effet il nous semble important de considérer que les techniques de récolte de la résine doivent répondre à un niveau d'exigence élevé, adapté aux enjeux de développement durable de la Forêt Usagère.

Afin d'entamer une réflexion sur ces méthodes, l'ADDUFU s'est engagée en 2016 dans l'élaboration d'un guide de bonne pratique du gemmage en forêt usagère. Le lancement de la démarche s'est déroulé le 23 septembre 2016 lors d'une présentation en salle des objectifs de ce guide et de la méthode d'élaboration, ainsi que d'une sortie de terrain. Plusieurs partenaires ont été invités à participer à cette réunion de lancement : la DREAL, les Mairies de la Teste de Buch et Gujan-Mestras, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, les syndics de la Forêt Usagère, et les associations environnementales. L'association a organisé ce travail suivant deux axes:

- Une expérimentation à travers un partenariat avec la SCPU (Société civile du patrimoine usager, propriétaire en FU) et la société Holiste exploitant la résine. Cette expérimentation in situ sur 209 pins a permis de ma-

térialiser concrètement le dispositif de collecte de la résine tel qu'il se pratique à l'heure actuelle et les différentes phases de la récole. Cette approche concrète est nécessaire pour l'identification et la pertinence des bonnes pratiques. D'ores et déjà pour cette expérimentation nous avons tenu à limiter la durée de campagne de gemmage (5 mois au lieu de 8), à exploiter les pins à pied sans usage de véhicule motorisé, et à maintenir la présence du sous-bois : seuls des cheminements de la largeur d'un homme permettent de circuler de pin en pin.

- Parallèlement la rédaction s'appuie sur une analyse des enjeux propres à la FU qu'il convient de préserver, et sur la compatibilité réglementaire avec les exigences liées au Site Classé et à Natura 2000. Le projet de rédaction sera alors soumis à plusieurs "regards croisés" des personnes associées à cette démarche.

La finalisation du guide de bonne pratique aura lieu dans le courant de l'année 2017. Une restitution sera programmée pour l'assemblée générale 2018.

Activité du Pôle forestier du Natus :(Christian Gousset)

La scierie mise en service depuis septembre 2015 rend un service très apprécié par les usagers.
En plus du débit de bois de construction, c'est aussi un lieu où les adhérents peuvent se servir gratuitement en bois de chauffage avec les résidus de sciage.
C'est aussi un point d'information sur les droits d'usage et les conditions de ramassage de bois en FU.
Si la scierie ne tourne pas encore à son régime, c'est en grande partie à cause de la difficulté que rencontrent les demandeurs de bois d'œuvre dans le traitement de leur demande par les syndics des propriétaires (avis de travaux, destination du bois ne respectant pas, selon eux, les Baillettes et Transactions, quantité contestée, promesses de marquage du bois non tenues, fourniture de documents à remplir par le demandeur avec menaces de répression, non reconnaissance du droit au bois d'œuvre pour tous les Arcachonais et Ferret Capiens, etc....)
En 2016, nous avons fait des investissements importants, tant dans l'achat de matériels d'occasion pour venir compléter ou améliorer le sciage que dans le matériel d'entretien des engins forestier et de manutention.
Les 225 € facturés par l'auto entrepreneur correspondent aux opérations d'abattage de débardage et de transformation du bois. Une réversion de 60 €/M3 lui est demandée pour l'utilisation des locaux et du matériel appartenant à l'association. Cette forme de loyer se justifie par le fait que l'achat, l'entretien et les assurances de tout le matériel sont assurés par l'association.

Raccordement de la scierie au réseau EDF :

C'était un engagement de Monsieur le Maire de financer une nouvelle ligne électrique qui puisse répondre aux exigences d'alimentation de la scierie, en remplacement du groupe électrogène. Engagement tenu, l'ADDUFU remercie Monsieur le Maire de La Teste.

Il reste encore quelques travaux côté entreprise au niveau du raccordement du hangar et pour la mise en conformité électrique de ce hangar, ainsi que la réalisation d'une armoire électrique supplémentaire au niveau de la scierie.
On peut penser que d'ici quelques jours, après avis favorable du Consuel, la connexion au réseau EDF sera effective.
Tant que le volume de bois scié n'aura pas atteint environ 300 m3/an, cette alimentation représentera un surcoût par rapport à la dépense de GO pour faire fonctionner le groupe électrogène.
C'est pourquoi l'ADDUFU a demandé une aide exceptionnelle à la COBAS pour pallier cette dépense due aux frais fixes du raccordement que nous avons demandé. Nous avons le soutien des Maires de La Teste , Gujan et Arcachon.

Jean Claude DUPOY demande l'adoption du rapport moral. Adopté à l'unanimité.

Jean Claude DUPOY indique que la capacité de sciage est bien supérieure au volume traité actuellement et que le volume à prélever pour maintenir la forêt s'approche de 3800 m3 par an. On en est très loin.
Ceci est dû à l'entrave systématique mise par les nouveaux syndics des propriétaires désignés en mai 2016 par le syndicat des propriétaires, malgré les tentatives de négociations faites depuis l'été directement avec des

représentants de propriétaires volontaires pour améliorer la délivrance du bois d'œuvre et depuis la fin de l'année avec le président du Syndicat des propriétaires.

Renouvellement du tiers sortant:

Les sortants sont : F.Bégu ; J. Chignac ; P. Fur ; M. Guérin ; A.Gousset ; P.Lescarret ; C.Sologne. Jean Chignac ne se représente pas. JJ. Goudriaan est candidat.

Vote: les candidats sont élus à l'unanimité par l'assemblée présente.

La nouvelle composition du conseil d'administration est :
Francis Bégu ; Matthieu Cabaussel ; Alain Callede ; Patrick Cuzacq ; Sébastien Devaux ; Jean Paul Dugoujon ; Jean-Claude Dupoy ; Pascal Fur ; JJ Goudriaan ; André Gousset ; Christian Gousset ; Michel Guerin ; Robert Labat ; Michel Lecointe ; Patrick Lescarret ; Alain Maurières ; Jean Luc Perlmutter ; William's Petro ; Claude Sologne ; Françoise Soubie ; Pierre Vuillemier.

Jean Claude DUPOY donne la parole à M. le maire de La Teste et Mme la Conseillère à l'environnement de Gujan Mestras

M. Eroles indique que sa position n'a pas changé sur l'affaire Palueau. Il appliquera les décisions du tribunal. Quant au problème avec les syndics des propriétaires, il espère que des propriétaires plus modérés apaiseront la situation conflictuelle actuelle.

Pause

Rapport financier 2016:

Présenté par F. Bégu et A. Callède. Le bilan financier est validé par les vérificateurs aux comptes : Mmes Bidon et Bordes.

Compte de résultat 2016	Dépenses	Recettes
Adhésions		13643.00
Assurances		2272.28
Rembt frais bancaires		64.32
Dons		460.00
Intérêts Compte Livret		36.42
Manifestations		3493.30
Pôle Forestier		11349.47
TOTAL des RECETTES		***31318.79***
Frais bancaires	79.63	
Taxes	252.00	
Cotisations	20.00	
Frais de justice	2453.80	
Assurances	2267.02	
Timbres- Boite Postale	326.50	
Fournitures bureau	1102.61	
Evénement	195.30	
Animations	3032.12	
Pôle forestier	16389.94	
TOTAL des DEPENSES	***26118.92***	
BENEFICE de l'EXERCICE		***5199.87***

BILAN COMPTABLE 2016	ACTIF	PASSIF
Compte chèque	**237.00**	
Livret bleu	**9036.42**	

Caisse	**20.83**	
Réserve associative		**4094.38**
Résultat de l'exercice		**5197.87**
BILAN	***9294.25***	***9294.25***

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Montant de la cotisation 2018:

Il est proposé de mettre le montant à 12 Euros (au lieu de 11 Euros actuellement). Accepté à l'unanimité.

Perspectives 2017:

- En matière d'animation et de communication:

- Promouvoir plus largement la scierie et le droit au bois de chauffage : inviter les élus locaux à une visite de la scierie
- Maintenir les permanences et se positionner sur le marché de Gujan et Hyper U de Gujan Mestras.
- Tenir une permanence à l'Intermarché de La Teste.
- Tenir 2 permanences au Cap Ferret
- Participer aux Forums des Associations culturelles de Gujan et La Teste.
- Participer à la Journée Verte à Gujan Mestras.
- Organiser des visites de scolaires et d'associations à la Cabane d'Arnaud et au Pôle forestier.
- Faire la 4ème Fête de l'Usage dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (du 15 au 17 septembre 2017).

– Inaugurer la reconstruction de cabanes ostréicoles au port de Larros à Gujan Mestras.

- En matière juridique:

- Etre vigilant sur la révision du PLU de La Teste :

Zonage PLU de La Teste de Buch NRFU (carte)

Nous avons eu connaissance de la part de monsieur le Maire de la simplification des sous zones dans le prochain PLU en cours de révision. On nous dit qu'il s'agit d'une demande de l'état et que la zone des 3800 ha de FU n'aurait plus la dénomination NRFU mais apparaîtrait comme toutes les autres zones naturelles, et donc sans le particule FU.

De ce fait, même si la réglementation de la FU reste inchangée, et même si la carte de DUREGNE continue d'être annexée au PLU comme carte de référence, l'ADDUFU se prononce totalement opposée à la disparition de la dénomination NRFU.

– Poursuivre les actions en cours.

– **Pôle forestier**:

- Devant la demande formulée après la journée du 3/12/2016, l'ADDUFU organisera une coupe de bois de chauffage accompagnée par des membres de l'ADDUFU le samedi 18 février 2017.
- Augmenter le volume de bois de construction pour atteindre 200 m3.
- Poursuivre la relance du gemmage et l'élaboration du guide de bonnes pratiques.
- Continuer les travaux d'amélioration de la scierie et la sécurisation du site.

- En matière financière:

Budget prévisionnel 2017			
Recettes	2017	Dépenses	2017
Adhésions	14 000,00 €	Adhésions	
Intérêt Compte Livret	30,00 €	Frais bancaire	300,00 €
		taxes équipements	130,00 €
Evènements/autres		Evènements/autres	300,00 €
Assurances		Assurances	3 100,00 €
Fournitures bureau		Fournitures bureau	1 500,00 €
Timbres-Boîte Postale		Timbres-Boîte Postale	400,00 €
Communication		Communication	1 000,00 €
Animation	3 200,00 €	Animation	3 000,00 €
Justice	5 000,00 €	Avocat Huissier	3 500,00 €
Investissement		Investissement	9 000,00 €
Entretien matériel		Entretien matériel	8 000,00 €
Carburant énergie		Carburant énergie	1 000,00 €
Sciage	9 000,00 €		
Total	31 230,00 €	Total	31 230,00 €

Les frais financiers prévoient la mise en place du paiement en ligne.

Questions de la salle:

M. Marty demande quelle assurance a l'ADDUFU à la Cabane d'Arnaud ?
Jean Claude Dupoy répond que nous avons une assurance pour l'utilisation du bâtiment qui est prêté par la Ville par convention annuelle et une assurance pour les visiteurs.

Clôture de l'AG

Jean Claude DUPOY remercie les membres du CA, tous les bénévoles et les adhérents pour leur coopération au cours de ses trois mandats qui prendront fin à la suite de cette assemblée générale.
La réélection du bureau est prévue au CA de mercredi 1er février 2017.
Fin du compte rendu de l'Assemblée générale du 28 janvier 2017.

Le président de l'ADDUFU — Le secrétaire de l'ADDUFU

Christian Gousset — Philippe Pascal FUR

Vous participez à la Défense de la Forêt Usagère et nous vous en remercions.
Parlez en autour de vous et n'hésitez pas à susciter des adhésions, plus nous sommes nombreux plus nous sommes forts.